

Réhabilitation de l'aire de Grand Passage

sur la commune de Saint Eloi (58000)

Etude au cas par cas AGP ST ELOI

N° de Dossier 001372/KK P

Compléments au dossier déposé

Remarque N°1 :

Le dossier indique, dans le plan de principe qui est joint, un défrichement sur l'emprise envisagée : pourriez-vous en préciser l'ampleur ?

Le défrichement concernera la zone située sur la partie Ouest du projet, la surface à défricher est de 2 000 m². Seuls les arbustes ayant poussé sur les terrains vagues sont concernés. Les quelques arbres de hauteur de plus de 5 m seront conservés.

Remarque N°2 :

Ce projet va entraîner la modification des écoulements et l'artificialisation partielle d'un espace naturel : pourriez-vous préciser dans quelle mesure les écoulements seront modifiés, comment se fera la gestion des eaux pluviales et quelles mesures seront prises pour réduire les impacts éventuels engendrés par le projet ?

Le projet dans son ensemble conserve les surfaces perméables présentes sur le site, seul un nivelage permettant de rendre les surfaces carrossables est prévu. L'écoulement des eaux de pluie sera conservé en l'état, un curage du fossé périphérique sera réalisé sur les tronçons nécessitant de l'entretien.

Il est prévu une zone de stockage de 200 m² avec un revêtement imperméable pour le dépôt de la benne de collecte des ordures ménagères, les eaux de pluie recueillies sur ce revêtement sont dirigées vers le fossé existant à proximité.

Remarque N°3 :

L'emprise du projet se trouve à proximité immédiate d'une Znieff I ainsi que d'une zone Natura 2000 : pourriez-vous détailler les mesures prises pour réduire les impacts, notamment vis-à-vis de la faune, durant la phase travaux ?

Le terrain où est projetée la réhabilitation de l'aire de grand passage se trouve enclavé entre un giratoire et une voie d'accélération permettant l'accès à l'autoroute A77. Il est bordé à l'est par une voie de chemin de fer de la SNCF et au sud par la zone occupée par les gens du voyage semi-sédentaires. Sur cette zone sont stationnées en permanence une trentaine de caravanes. La zone concernée par nos travaux de réhabilitation est située au centre d'une enclave fortement impactée par les infrastructures routières et l'activité humaine et dont l'usage en aire de grands passages préexistait depuis 2015.

Lors de la phase travaux, nous prévoyons de minimiser l'impact de nos interventions en employant des engins de terrassement de tailles adaptées aux besoins limités du chantier et de privilégier le réemploi en remblai des déblais extraits afin de limiter le nombre de rotations des camions de chargement.

Remarque N°4 :

Pourriez-vous préciser quel type de clôture est envisagé et si celle-ci permettra le passage de la petite faune ?

Le principe de pose d'une clôture périphérique tout autour de l'aire de grand passage a été supprimé du projet.

Photos représentatives de l'état actuel du site :

Zone à reniveler :



Zone à défricher :

